



**Convention cadre**

**entre**

**le Ministère délégué à la Ville  
et  
l'Association des Maires Ville et Banlieue de France**

**pour une nouvelle étape de la politique de la ville**

Année après année, rapport après rapport, le constat alarmant de la situation dégradée des quartiers de la politique de la ville vient nous rappeler que certains citoyens de ce pays restent toujours en 2013 confrontés à des inégalités sociales, économiques et territoriales inacceptables. Le dernier rapport de l'ONZUS l'aura une nouvelle fois mis en exergue : le taux de chômage dans les ZUS est plus de deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale. Celui des jeunes peut y atteindre 50%, et même 60% dans les quartiers ultra-marins. Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé que dans le reste du pays. S'ajoutent à cette situation structurelle, les effets de la crise qui s'y font plus durement ressentir qu'ailleurs.

Ce contexte, après plus de 30 ans de politique de la ville, interpelle sur **notre capacité collective à pouvoir aujourd'hui réinterroger, rénover, réinventer l'action et la pratique publiques dans ces quartiers.**

La politique de la ville ne saurait pourtant être pointée du doigt.

Car quelles seraient aujourd'hui les conditions de vie des habitants de ces quartiers sans les actions de cohésion sociale et de soutien au monde associatif ? Sans les dispositifs d'insertion par l'emploi, de prévention de la délinquance, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accès aux soins ? Sans les projets de renouvellement urbain ? Quelle serait la situation sociale de ces quartiers sans le travail quotidien et courageux de leurs élus, de leurs associations, de leurs adultes-relais, de leurs médiateurs, ... de tous ces acteurs que la politique de la ville a soutenus depuis tant d'années ?

La politique de la ville ne porte pas la responsabilité de cet échec. **Cet échec est au contraire celui de l'isolement de cette politique**, qui, quand elle sera intervenue dans un territoire, **aura trop souvent vu les politiques de droit commun s'en retirer.**

**Il est la conséquence de l'accumulation au fil des années de dispositifs et de zonages stigmatisants** qui auront mis à mal la lisibilité et l'efficacité de cette politique.

**Il est la conséquence de l'inflation dommageable des territoires en bénéficiant**, qui de 750 en 1996 seront passés à près de 2 500 en 2006, conduisant inévitablement au saupoudrage des moyens, aux dépends des quartiers les plus en difficulté.

**Il est enfin la conséquence d'une crise plus profonde, une crise démocratique** aux fondements de laquelle est directement questionnée l'action publique dans ces quartiers, elle qui a trop souvent oublié d'associer ceux pour qui elle prétendait agir.

Face à cela, la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » engagée par le ministère délégué à la Ville, et ses préconisations reprises dans les décisions du comité interministériel des villes du 19 février 2013, a inauguré une nouvelle étape de la politique de la ville pour **remettre l'action publique en mouvement dans les quartiers populaires** : mobilisation de l'ensemble des acteurs, territorialisation des politiques publiques de droit commun, reconcentration de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires, lancement d'une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain, lutte contre les discriminations et les stigmatisations, participation des habitants.

C'est dans cette dynamique et face à l'urgence de la situation que le ministère délégué à la Ville et les maires de l'association Ville & Banlieue (AMVBF) unissent par cette convention leurs efforts pour répondre à l'enjeu de rénovation de cette politique et à celui de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires en matière d'accès à l'emploi et à la formation, de réussite éducative, d'accès aux soins, de sécurité des personnes et des biens, de cadre de vie, de réduction de la facture énergétique, de création et diffusion culturelle et sportive, ...

La préparation des contrats de ville de prochaine génération sur la période 2014-2020 offre justement la possibilité d'un engagement résolu et renouvelé des communes avec l'ensemble des partenaires de la politique de la ville. Et les maires de Ville & Banlieue entendent se saisir de cette opportunité pour défendre les habitants des quartiers en difficulté.

Parce que cette réforme entend réaffirmer la dimension contractuelle de cette politique et remettre les habitants au cœur de l'action publique, le ministère délégué à la Ville et Ville & Banlieue conviennent ainsi des engagements suivants au service du rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers populaires en difficulté :

### **1. Pour une politique contractuelle renforcée**

Cette réforme de la politique de la ville vise tout particulièrement à relancer la dynamique transversale et partenariale de la politique de la ville avec une nouvelle génération de contrats de ville. A l'horizon du prochain mandat municipal et intercommunal, un contrat unique viendra lier l'Etat, les communes et leur intercommunalité. Au-delà de ce triptyque, la mobilisation coordonnée de toutes les collectivités publiques et de l'ensemble des acteurs locaux qui mènent une action dans ces territoires, doit permettre de garantir une prise en compte intégrée des enjeux dans le cadre d'un véritable projet de territoire partagé.

#### **➤ Les engagements du ministère délégué à la Ville**

##### **En matière de gouvernance**

- **Organiser à l'échelon intercommunal la signature des futurs contrats de ville par les maires, le président de l'EPCI et le préfet.**
- **Articuler au sein du futur contrat les deux échelles complémentaires de la politique de la ville : l'échelle intercommunale, celle stratégique et globale pour asseoir un développement solidaire et intégré du territoire, pour raccrocher les quartiers prioritaires aux dynamiques de l'agglomération, pour répondre aux problématiques de désenclavement, de mobilité, de politiques de peuplement, de développement économique ; l'échelle de proximité, de la commune, pour penser la promotion sociale des habitants dans tous les aspects de leur vie quotidienne, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de sécurité,...**
- **Reconnaître la complémentarité du maire et du président de l'EPCI, dans le portage et la mise en œuvre du projet de territoire et du contrat de ville. Si l'intercommunalité doit être positionnée dans son rôle de coordination et d'animation du contrat et des politiques de cohésion sur son territoire, le maire doit être conforté comme pilote et cheville ouvrière de la politique de la ville sur sa commune. La commune et l'intercommunalité sont les deux faces d'une même réalité, à deux échelles différentes. Le nouveau contrat, pour réussir, devra traduire un partage clair des rôles et des compétences de chacun.**
- **Appeler les intercommunalités à s'engager fortement auprès des communes, dans les contrats de ville, pour soutenir et amplifier leur action en faveur des quartiers prioritaires, dans leur rôle d'ensemblier, de garant de la solidarité territoriale, et dans le champ de leurs compétences propres. C'est le sens de la convention signée avec l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) le 27 mai dernier.**

- **Renforcer le pilotage interministériel de la politique de la ville** en assurant la déclinaison territoriale dans chaque région des conventions d'objectifs signées avec les autres ministères et en mobilisant l'administration territoriale de l'Etat autour du préfet de département avec la mise en place d'équipes interministérielles associant tous les services de l'Etat.
- **Accompagner les territoires les moins bien dotés en matière d'ingénierie, d'observation et d'évaluation locales.**

En matière de renforcement de l'action publique

- Sur la base de la nouvelle géographie prioritaire et l'identification des concentrations urbaines de pauvreté, **impliquer les maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers**, dans le souci de leur cohérence urbaine.
- **Mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun** des ministères sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et appeler par là même à celles conjointes des autres collectivités, notamment des Régions et Départements. **Concentrer les crédits spécifiques de la politique de la ville** sur les quartiers prioritaires.
- **Flécher prioritairement les fonds structurels européens, FEDER et FSE, en direction des EPCI abritant les quartiers prioritaires** et déléguer aux EPCI, sur leur demande, des subventions globales inscrites dans les contrats. C'est le sens de la convention signée entre le ministre délégué à la Ville et l'Association des Régions de France (ARF) le 13 février 2013.
- **Renforcer la solidarité nationale et locale**, en réformant la dotation de développement urbain pour en faire une véritable « dotation politique de la ville » au service des contrats de ville ; en rendant obligatoire la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dans les intercommunalités bénéficiant d'un contrat de ville ; en rendant transparente l'implication de chacun dans cette politique, par la création d'une annexe politique de la ville au budget et par l'organisation d'un débat annuel dans les conseils municipaux et intercommunaux.
- **Lancer de nouvelles opérations de renouvellement urbain** sur les quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants dans l'hexagone et dans les outre-mer.
- Réfléchir avec les associations d'élus à la possibilité de mettre en place des **mécanismes spécifiques d'accompagnement des communes sortantes** de la politique de la ville.

➤ **Les engagements de Ville & Banlieue**

Ville & Banlieue s'engage à accompagner les communes pour :

- **Elaborer, signer et mettre en œuvre les futurs contrats de ville** avec l'Etat et les intercommunalités.

- **Travailler en lien étroit avec les intercommunalités, au sein d'un projet de territoire partagé**, pour assurer la cohérence, l'unité et l'efficacité de la politique de la ville, dans le respect des rôles de chacun
- **Renforcer leur action** et celles de leurs partenaires sur les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Décliner les politiques nationales sur leur territoire**, notamment celles de réduction du chômage des jeunes et de lutte contre toutes les discriminations.
- **Privilégier leurs actions de droit commun** en direction des populations les plus en difficultés, au sein de leur territoire.
- Favoriser, avec les collectivités locales, **l'articulation des futurs contrats de ville et leurs objectifs avec les autres schémas, plans et contrats.**

Ville & Banlieue s'engage également à :

- **Se mobiliser pour que la réforme de la politique de la ville**, nécessaire et urgente, **soit engagée avant les élections municipales**, afin de ne pas le repousser de nouveau et d'engager rapidement les équipes renouvelées dans l'élaboration du futur contrat pour sa signature avant la fin 2014.
- **Accompagner ses membres dans la mise en œuvre des futurs contrats**, par la diffusion notamment du travail réalisé au niveau national avec le ministère délégué à la Ville.
- **Solliciter et travailler avec les régions et les départements** pour leur engagement effectif et opérationnel dans les prochains contrats de ville.
- **Ouvrer auprès de ses partenaires et interlocuteurs institutionnels pour faire progresser la solidarité intercommunale dans tous les domaines** : péréquation financière, logement social, renouvellement urbain, transports, politiques culturelles, santé ...
- **Recenser et diffuser** les bonnes pratiques, les initiatives et expériences innovantes portées localement

2. Les habitants au cœur de la réforme

Dans ses 120 propositions pour un engagement national auprès des quartiers, Ville & Banlieue en appelle à une « démocratie exigeante ». La crise démocratique profonde, du politique et de la représentation, à laquelle notre société est confrontée trouve un symbole désastreux dans la faible participation aux élections des quartiers populaires. L'enjeu de reconnaissance et de dignité de leurs habitants est au cœur du processus de réintégration sociale. Les maires de l'association en appellent ainsi à une **révolution citoyenne des politiques publiques.**

Le ministère de la Ville porte aussi cette ambition, et défend dans cette nouvelle étape de la politique de la ville cette exigence : **la réforme doit marquer sur cette question de la participation des habitants un tournant décisif**, qu'ils deviennent des acteurs à part entière dans les territoires, aux côtés de l'Etat et des collectivités. Les habitants doivent être co-constructeurs du projet du vivre ensemble et être impliqués à toutes les étapes du processus de construction du contrat de ville. Ils doivent pouvoir faire entendre leur voix dans l'espace public et politique, sur leurs attentes, leurs projets, sur les relations entre les habitants et la police, sur les discriminations dont ils font trop souvent l'objet, sur la ville dans laquelle ils veulent vivre. C'est en substance le fil rouge des préconisations du rapport remis par Mohamed Mehmache et Marie-Hélène Bacqué à François Lamy le 8 juillet dernier.

### Engagement conjoint

La politique de la ville est depuis sa création reconnue pour sa capacité d'innovation. Sa réforme doit être l'occasion de concrétiser son ambition première : **remettre l'habitant au cœur des politiques publiques.**

Le ministère délégué à la Ville et Ville & Banlieue s'engagent à **faire de l'intervention citoyenne un enjeu décisif de la réforme de la politique de la ville**, convaincus ensemble que renforcer le pouvoir d'agir des habitants est la condition première du rétablissement de l'égalité républicaine dans ces quartiers.

1° - Le ministère délégué à la Ville et les élus de Ville & Banlieue s'engagent à mettre en place **une méthodologie d'association des habitants à chaque étape de la construction du contrat de ville**, dans le cadre d'une démarche partenariale renouvelée. Cette association se traduira notamment par la mise en place de **conseils de citoyens**, associant les acteurs de quartiers, notamment les habitants et les associations. Elle se traduira également par le renforcement de la co-construction des prochains programmes de renouvellement urbain par les habitants. Des **maisons du projet**, espaces de participation dédiés, seront créés pour répondre à cette exigence.

2° - L'association Ville & Banlieue réalisera **une enquête auprès des villes adhérentes sur leurs pratiques et initiatives en matière de participation/collaboration/mobilisation citoyenne**, dès la fin 2013, pour alimenter l'élaboration des futurs contrats de ville. Un temps d'échanges et de débats entre les élus, des représentants d'habitants et des représentants de l'Etat sera organisé en 2014 sur la base des retours de cette enquête et les expériences locales innovantes seront valorisées et diffusées au niveau national.

3° - Enfin, la refonte de la gouvernance nationale de la politique de la ville doit également intégrer cette exigence citoyenne. **A l'occasion de la réforme du Conseil National des Villes (CNV)**, le ministère délégué à la Ville s'engage à créer un **collège « citoyens »**, **uniquement composé d'habitants et d'associations de quartier**. Ce collège inédit participera aux réflexions conduites dans le cadre du CNV pour conforter l'expertise de terrain, et sera pleinement associé aux avis et évaluations produites sur la politique de la ville et plus globalement sur l'action publique à destination des quartiers prioritaires. Les habitants de ce collège seront obligatoirement résidents des quartiers prioritaires. Un accompagnement spécifique sera mis en place pour leur permettre de remplir leur rôle d'experts usagers de leur territoire au sein de l'instance. Les modalités de composition de ce collège seront précisées dans le cadre de la réforme du CNV.

A Nantes, le 19 septembre 2013,

  
François LAMY  
Ministre délégué chargé de la Ville

Renaud GAUQUELIN  
Président de Ville & Banlieue

